

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
LUNDI 22 OCTOBRE 2018**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil
Afférents au Conseil : 19 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,
En Exercice : 19 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Thérèse TISSERAND, Odile RAVIER, Gilbert DAMEZIN, Hervé GUILLAUD, Christian BONNET GONNET, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Patrice ORCEL Véronique CANTELLO.

Absents : Clarisse POLAUD, Fabrice GENTIL Véronique BAROSSO, Jacques BERNARD, Fabien CHATELAT

Pouvoir : 3, Véronique BAROSSO à Thérèse TISSERAND, Clarisse POLAUD à Jean GALLIEN, Jacques BERNARD à Gérard BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Véronique CANTELLO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du 3 septembre 2018
- VDD : Rapport CLECT de septembre 2018
- VDD : groupement de commande Voirie
- Nomination rue et place des écoles
- Ecole matériel informatique : demande de subvention
- Baux commerces
- Marché aire jeux
- Classe ULIS
- Réhabilitation mairie : Validation de l'avant-projet définitif
- QUESTIONS DIVERSES

Début de séance : 20 h 37

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 29-2018 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des Vals du Dauphiné au titre des compétences : Centre Nautique Les Abrets en Dauphiné – Natation scolaire

M. le Maire donne connaissance du rapport de la CLECT, approuvé par le conseil communautaire des Vals du Dauphiné le 27 septembre 2018 sur l'évaluation des charges transférées du Centre nautique des Abrets en Dauphiné et de la natation scolaire.

Ce rapport précise le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 pour notre commune qui sera de 68 272 € en fonctionnement versée par la communauté de communes et 1663€ en Investissement à verser par la commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT des Vals du Dauphiné.

Délibération 30-2018 : VDD : création d'une convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale 2019 - 2022

Le Maire informe le conseil municipal qu'un groupement de commandes avait été constitué entre l'ex-Communauté de communes Les Vallons de la Tour et ses Communes membres afin de retenir un prestataire commun, via la passation d'un marché public à bons de commandes, en vue de la réalisation de travaux d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2018.

M. BOUVIER, adjoint aux travaux de voirie précise qu'il a été décidé en commission des Vals du Dauphiné de laisser la compétence VOIRIE aux communes à partir de 2019.

Il a été proposé aux communes plusieurs services, groupement de commandes VOIRIE, d'ELAGAGE, une assistance technique voirie, une assistance pour la réalisation des arrêtés d'alignement et permissions de voirie et que pour notre commune il a été seulement choisi d'adhérer au groupement de commandes et assistance technique pour la VOIRIE.

La Communauté de communes Les Vals Du Dauphiné sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargée de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics.

Il est toutefois précisé que la Commune établira ses propres bons de commandes auprès du prestataire retenu et en assurera le paiement dans le cadre de ses propres travaux de voirie.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois (4 années maximum).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'entretien et de réfection des voiries communale et communautaire.

Délibération 31-2018 : NOMINATION RUES des ECOLES

Le Maire rappelle que suite au projet d'aménagement d'une salle de classe en médiathèque, il est apparu nécessaire de renommer les rues d'accès au groupe scolaire.

Après discussion il est décidé de nommer le parking situé devant le groupe scolaire en « place des écoles » et la voie d'accès au groupe scolaire actuellement dénommé « rue des écoles » en « rue du gymnase ».

Délibération 32-2018 : MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE – demande de subvention

Le Maire fait part de la demande du directeur d'école afin de renouveler le parc informatique par 7 ordinateurs portables et 3 VPI (vidéo projecteur interactif).

La commune a la possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat dans la limite de 50% du montant hors taxes.

Coût unitaire

Ordinateur portable : 570 €

VPI : 1 280 €

Soit un coût total de 7 830 €

Le conseil donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention pour procéder au renouvellement du parc informatique sur la base des devis présentés.

Délibération 33-2018 : BAIL COMMERCIAL

M. le Maire propose de modifier les conditions de réalisation des baux proposés dans la délibération du 3 septembre dernier.

Il est proposé de modifier la durée en baux commerciaux de 9 années avec une révision annuelle du loyer.

Afin de faciliter l'installation et favoriser la pérennité de l'activité des commerces, les baux seront consentis :

- Pour le commerce MULTI-SERVICES sur la base d'un loyer annuel de 12 000 € hors taxe hors charges TVA en sus, (1 000€ mensuel) avec gratuité la première année et un loyer de 8 954 € les deux années suivantes (747 € mensuel)

- Pour le commerce FLEURISTE sur la base d'un loyer annuel de 7 980.00 € hors taxe hors charges TVA en sus, (665€) avec gratuité la première année et un loyer de 5 913 € les deux années suivantes (492.75 € mensuel)
- Pour le commerce BOULANGERIE sur la base d'un loyer annuel de 12 000 € hors taxe hors charges TVA en sus, (1 000€ mensuel) avec gratuité la première année et un loyer de 8 855.40 € les deux années suivantes (737.95 € mensuel)

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer un bail d'une durée de 9 ans sur la base des loyers énoncés ci-dessus avec :
 - Le gérant du commerce BOULANGERIE pour un local de 147.68 m2 situé au 1 place des sports
 - Le gérant du commerce MULTI-SERVICES pour un local de 149.40 m2 situé au 2 place des sports
 - Le gérant du commerce FLEURISTE pour un local de 98.55 m2 situé au 3 place des sports
- **DONNE** son accord pour accorder la gratuité d'une année de loyer pour les 3 commerces.

Délibération 34-2018 : MARCHES AIRE de JEUX

Le Maire informe qu'un appel d'offres relatif à l'aménagement d'une aire de jeux au lieu-dit Caillite a été publié le 24 avril 2018 dans un journal d'annonces légales.

Il est précisé que les travaux sont répartis en 3 lots :

Lot 1 : Terrassement Voirie Réseaux divers

Lot 2 : Espaces Verts

Lot 3 : fourniture et pose de terrain multi stade

Il a été attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Entreprise GONIN TP de ST Clair de la Tour pour un montant de 184 731.45 € HT

Lot 2 : Entreprise RIVAL de VINAY pour un montant de 69 596.00€ HT

Lot 3 : Entreprise RIVAL de VINAY pour un montant de 37 358.50 € HT (option gazon synthétique)

Délibération 35-2018 :CLASSE ULIS

Le Maire présente une demande d'aide de l'école Saint Joseph à La Tour du Pin pour participer aux frais de fonctionnement pour un enfant fréquentant une classe ULIS

Il précise que la commune participe au fonctionnement des classes CLIS et ULIS dans des établissements publics et propose d'attribuer une aide de 800 euros.

Le Conseil donne son accord à cette proposition

Délibération 36-2018 : TRAVAUX REHABILITATION MAIRIE : APD

Le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre, Mme Nathalie GALLIEN, pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie avec réaménagement des services, création d'une salle de mariage/conseil municipal, mise en conformité pour l'accessibilité des Personnes à mobilité réduites, aménagement extérieur sur la partie sud du bâtiment.

Ce projet nécessitant le déplacement de la médiathèque dans le groupe scolaire, il présente le projet des travaux d'aménagement d'une salle de classe actuellement occupée comme salle des maitres, salle qui sera transférée dans l'ancienne salle de repos.

L'estimation des TRAVAUX est chiffrée à :

● Maitrise d'ouvrage déléguée	13 773.25 €
● Maitrise d'œuvre	59 595.00 €
● Travaux réhabilitation MAIRIE	524 224.70 €
● Aménagement médiathèque	29 983.98 €
MONTANT TOTAL :	627 576.93 €

Le conseil VALIDE cet avant-projet et son chiffrage.

QUESTIONS DIVERSES

- REJET de la demande de subvention du 23 avril 2018 auprès du département pour l'aménagement du centre bourg
- **Rapports annuels eau, assainissement du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu-Montcarra**
Le Maire présente au Conseil les rapports annuels 2017 sur le service de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif établis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu-Montcarra et conformément à la réglementation en vigueur ces rapports seront mis à la disposition du public au secrétariat de Mairie.
- 2 classes de l'école (CM1 et CM2) se rendront à l'exposition organisée à Dolomieu sur la guerre de 14-18. Le Maire demande au Conseil Municipal d'être présent à la commémoration du 11 novembre.
- Gérard BOUVIER émet un sujet de réflexion sur un projet de police municipale mutualisée.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- ✚ Renouvellement contrat de dératization sur les lieux publics auprès de Rhone-Alpes Désinfection de St Quentin Fallavier : 192€ TTC
- ✚ Avenant aménagement COMMERCES sur :
 - * Maitrise d'œuvre suite à une différence du montant prévisionnel des travaux estimé à 240 000 € HT et du montant des marchés de travaux 277 767 € HT : plus value de 3 443.50 € HT, 4 132.20 € TTC. Soit un montant total de Maitrise d'œuvre : 24 443.50 HT, 29 332.20 € TTC.
 - * Carrelage (entreprise SOGRECA de Saint Martin d'Hères) : moins value de 10 608.50 € soit 12 730.20 TTC, soit, après modification, un marché total de 61 093.10 € HT, 73 311.72 TTC
- ✚ Poursuite de la procédure pour la réparation des désordres affectant le boulo-drome : assistance du cabinet d'avocats BG avocats de LYON Pour un montant allant de 2 160 à 2 640 € TTC
- ✚ **URBANISME - Déclarations de travaux accordées :**
 - ✓ DP n° 18 10039 – MANEM Jérémy : clôture au 84 voie Louis Morel - 1 clos de georges (Caillite – AB 227), le 25 septembre 2018
 - ✓ DP n° 18 10041 – GONIN Jean Paul : véranda au 150 chemin des vernes (Dran - C 2020) le 25 septembre 2018
 - ✓ DP n° 18 10040 – COMBALOT Grégory : mur de clôture + portail au 150 route du mollard (Mollard - C 2285) le 28 septembre 2018
 - ✓ AT n° 18 10004 – Commune de La Chapelle de la Tour : création d'une médiathèque à la place d'une salle de classe (Léva - AC 155) le 2 octobre 2018
 - ✓ AT n° 18 10003 – Commune : Réhabilitation Mairie – 117 Bd de la mairie (Guinet – AB 8), le 8 octobre 2018
 - ✓ DP n° 18 10042 – CHATELAT Fabien : abri jardin au 130 chemin du collombier (Guinet - AB 6) le 9 octobre 2018
 - ✓ DP n° 18 10044 – SALANSON Hervé-Yannick : carport/abri voiture au 651 route de dolomieu (Palleteaux – A2074) le 15 octobre 2018
- ✚ **URBANISME - Permis de construire accordés :**
 - ✓ PC n° 18 10009 – CHAPUIS Mathieu : Maison d'habitation – 398 route de dolomieu (Palleteaux - parcelle A 2289), le 10 septembre 2018
 - ✓ PC n° 17 10020/M02 – LAKES Mathieu – TEILLON Catherine : modification teinte menuiseries – route de morestel (Chatainelet - parcelle A 2218), le 14 septembre 2018
 - ✓ PC n° 09 20021 M01 – MOLTO Jean : modification PC initial sur maison d'habitation au 606 route de dolomieu (Palleteaux - parcelle A 2131 - 2137), le 14 septembre 2018
 - ✓ PC n° 18 10011 – BROCHOT Damien et Marie : Maison d'habitation – 589 route de Morestel (Forêt Mollette - parcelle A 291p), le 22 octobre 2018

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	Absent : pouvoir à Gérard BOUVIER
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	Absente : pouvoir à Jean Gallien
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse TISSERAND	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Thérèse Tisserand
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	Absent
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent

Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	